

**Appel à candidatures
Résidences Secondaires
au Parc Saint Léger – Centre
d’art contemporain**

**Appel à candidatures
Résidence croisée
au MGCL – Centre International
d’Arts Graphiques
de Ljubljana**

Implanté dans une ancienne station thermale, au cœur d’un parc de verdure à deux heures de Paris, le Parc Saint Léger propose depuis 2007 le programme de *Résidences Secondaires*, en accueillant chaque année quatre artistes pendant une durée de trois mois, de mars à mai et de septembre à novembre.

Les *Résidences Secondaires* sont conçues avant tout comme des résidences de recherche, le Parc Saint Léger souhaitant soutenir cette étape essentielle dans tout parcours artistique. En plus d’un soutien humain et intellectuel, le Centre d’art met également à disposition des artistes des moyens techniques et financiers. Selon les cas, une diffusion du travail réalisé peut être envisagée en parallèle aux activités du centre d’art ou avec des partenaires associés sur le territoire du département.

Pour l’année 2019, le programme de résidences évolue et s’enrichit d’un partenariat avec le **MGCL - Centre International d’Arts Graphiques de Ljubljana** :

- Parmi les quatre artistes en résidence, le Parc Saint Léger accueillera un artiste slovène sélectionné conjointement avec le MGCL - Centre International d’Arts Graphiques de Ljubljana.
- Un artiste français, sera sélectionné par le Parc Saint Léger et le MGCL - Centre International d’Arts Graphiques de Ljubljana pour une *Résidence croisée* à Ljubljana.

Établi en 1986, le MGCL - Centre International d’Arts Graphiques de Ljubljana est une des plus importantes institutions slovènes spécialisée en art contemporain et en arts graphiques. Le MGCL possède une large collection internationale d’estampes et de livres d’artiste et organise régulièrement des expositions aussi bien qu’un riche programme de conférences dédiées aux arts graphiques et aux arts visuels. Le MGCL a récemment acquis un nouvel espace au milieu du Parc central de Ljubljana, la Švicarija/Swisshouse Creative Centre, qui est destinée aux résidences d’artiste.

NOTA BENE : Un seul des deux choix étant possible, nous vous demandons de bien vouloir spécifier si vous souhaitez déposer votre candidature pour le programme de *Résidences Secondaires* ou pour la *Résidence croisée* à Ljubljana.

• Les conditions d’accueil au Parc Saint Léger

- Mise à disposition d’un appartement privatif et d’un atelier (à partager) sur site
- Une bourse de résidence de 1000€ (TTC) par mois comprenant défraiements et production
- Les collectifs peuvent candidater, le montant de la bourse restera inchangé
- Il est fortement conseillé aux artistes de posséder un permis de conduire

• Les conditions d’accueil au MGCL - Centre International d’Arts Graphiques

- Mise à disposition d’un appartement privatif comprenant un espace d’atelier au sein de la Švicarija/Swisshouse Creative Centre
- Une bourse de résidence de 641,7 € par mois

- Un remboursement des frais de voyage France/Ljubljana (jusqu'à concurrence de 400 euros maximum, sur justificatif)
- La possibilité d'une présentation du travail sous la forme d'une conférence, d'un workshop ou d'une exposition
- Le accompagnement de l'équipe curatoriale et l'introduction à la scène artistique locale

• Périodes de résidence

Les *Résidences Secondaires* se déroulent :

- de mars à mai 2019
- de septembre à novembre 2019

Merci de préciser vos préférences dans l'envoi de votre candidature.

La *Résidence croisée* au MGLC – Centre International d'Arts Graphiques pourra se dérouler entre :

- décembre 2018 – février 2019
- janvier – mars 2019
- février – avril 2019
- août – octobre 2019
- septembre – novembre 2019

• Dossier de candidature

Les candidats devront fournir un dossier PDF (20 pages maximum), comportant :

- des visuels d'œuvres et/ou d'expositions ainsi que les liens pour les travaux vidéos
- un texte présentant le travail (1 page maximum)
- un CV
- un texte facultatif précisant le projet de recherche lors de la résidence et/ou un projet de relation au territoire

Les textes des dossiers de candidature au programme de *Résidence croisée* à Ljubljana doivent être en anglais.

• Date limite d'envoi de votre dossier : 15 JUIN 2018 INCLUS

Aucun dossier reçu ultérieurement ne sera examiné. Compte tenu du nombre de candidatures, seuls les candidats retenus seront contactés, et ce avant le 13 juillet 2018. Merci de votre compréhension.

• Informations pratiques

- les dossiers doivent être envoyés par email (préciser « Résidences Secondaires » ou « Résidence croisée » dans l'objet du mail) à : residences@parcsaintleger.fr

Pour tout renseignement complémentaire contacter Elena Cardin, chargée de la coordination des résidences au 03 86 90 96 60.